

Préfecture de la MARNE

Commune d'Arrigny

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DPC/2019/014

du

18 MARS 2019

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non

approuvé : \_\_\_\_\_ date 27 avril 2018 aléa inondation

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral d'approbation du PPRn inondation de Vitry-le-François sur le secteur de la  
Marne-Blaise

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR m ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité 

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1

X

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie du Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement de la Marne

et de ses affluents – Secteur Vitry-le-François

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

- arrêté du 14/02/2018 : inondation – remontée de nappe phréatique
- arrêté du 11/01/2005 : mouvements de terrain – Tassements différentiels
- arrêté du 29/12/1999 : inondation – Par ruissellement et coulée de boue
- arrêté du 29/12/1999 : mouvement de terrain
- arrêté du 29/12/1999 : inondation – par une crue (débordement de cours d'eau)
- arrêté du 07/10/1988 : inondation – par ruissellement et coulée de boue
- arrêté du 07/10/1988 : inondation – par une crue (débordement de cours d'eau)
- arrêté du 21/09/1984 : inondation – par une crue (débordement de cours d'eau)
- arrêté du 21/09/1984 : inondation – par ruissellement et coulée de boue
- arrêté du 16/05/1983 : inondation – par ruissellement et coulée de boue
- arrêté du 16/05/1983 : inondation – par une crue (débordement de cours d'eau)

Le préfet de département

Pour le préfet,

La sous-préfète, directrice de Cabinet,

12 6 MARS 2019

Blandine GEORJON